



REPRÉSENTATION PERMANENTE DE SUISSE
AUPRÈS DU
CONSEIL DE L'EUROPE
004.2.- DO/bgm

STRASBOURG, le 27 juillet 1973

7, rue Schiller
Téléphone 35'15'18

A la Direction administrative
du Département politique fédéral

3003 B e r n e

1 Kopie g/l au Pol. Dir.

Rapport de fin de mission

MS	JR	PX	WUW	ASJ	BUR	
30.7	14/8	17	20/8	23	23	24/8
ne	le	→	N	73	Paul	BUR
EPD		30.7.73		28		
Ref.		A. 721.81				

Monsieur l'Ambassadeur,

Au moment de quitter mon poste de Représentant permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, je désire vous adresser un rapport sommaire sur mon activité pendant ces trois années, et vous faire part de quelques réflexions.

I. Le Conseil de l'Europe a pris pour la Suisse, depuis l'élargissement des Communautés à fin 1972, une importance toute particulière. Il se trouve être, en effet, à l'échelon européen, le seul organisme politique multilatéral où les "Neuf" et les pays non membres des Communautés peuvent collaborer pleinement et sur un pied d'égalité.

D'une part, l'Assemblée consultative reste ce grand forum privilégié où des parlementaires suisses ont la faculté de s'exprimer en toute liberté, et d'exposer leurs vues personnelles et celles de notre pays sur les sujets d'actualité les plus variés.

Quant au Comité des ministres, il constitue l'organe intergouvernemental idéal permettant à la Suisse de contribuer à la construction européenne, ainsi que le désire le Conseil fédéral, sans porter en rien atteinte aux grands principes qui sont à la base de l'existence de notre Etat.

Depuis le récent élargissement des Communautés, certains observateurs se demandent si l'existence du Conseil de l'Europe est encore justifiée. C'est mal connaître l'activité des différentes organisations groupant les pays de l'Europe occidentale



- 2 -

démocratique. En effet, si la CEE traite avant tout, jusqu'à maintenant tout au moins, de questions d'intégration économique, financière et agricole, ainsi que de certains aspects de politique sociale et de l'environnement, le Conseil de l'Europe s'occupe surtout d'harmonisation dans les domaines juridique, culturel, de la Santé publique et des pouvoirs locaux, dans la perspective de la sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales.

La participation entière et active à l'organisation de Strasbourg est primordiale pour la Suisse, afin que notre pays, plus tard, ne se trouve pas isolé dans certains domaines essentiels au milieu de l'Europe en formation.

Pour nos parlementaires, l'appartenance à l'Assemblée consultative constitue une excellente école de parlementarisme moderne et international. Dans ce contexte, les Chambres fédérales, qui désignent la délégation, feront bien de veiller à choisir parmi leurs meilleurs éléments pour être le porte-parole des conceptions suisses à Strasbourg, ainsi d'ailleurs que ce fut souvent le cas dans le passé.

Au sein du Comité des ministres, la Suisse a une place de choix. Ses avis sont toujours écoutés et souvent suivis. Nous disposons là d'un moyen non négligable d'influencer l'évolution de l'intégration européenne dans un grand nombre de ses aspects.

II. Ayant pris mes fonctions à Strasbourg le 20 mai 1970, j'ai, durant ces trois années comme Représentant permanent, participé à 34 réunions des Délégués des ministres, soit de la 190e à la 223e y compris. L'ordre alphabétique ayant appelé à fin 1971 la Suisse à la présidence du Comité des ministres, j'ai eu le privilège de présider le Comité des Délégués de décembre 1971 à mai 1972, soit de la 206e à la 210e réunion y compris. Il s'agit là d'une activité particulièrement captivante et dont je garde un excellent souvenir.

La plupart des décisions prises par le Comité des Délégués des ministres le sont par "consensus". L'atmosphère de travail qui prévaut à ce Comité est vraiment collegiale et favorable à une collaboration fructueuse. Celle-ci est facilitée par le fait que la

majorité des Représentants permanents résident à Strasbourg et ont ainsi l'occasion de nouer entre eux des liens d'amitié. La solution idéale serait que la totalité des pays membres du Conseil de l'Europe ait un Représentant résidant au siège de l'organisation.

Je relève aussi que chacun s'efforce non seulement de défendre les intérêts et la manière de voir de son pays, au vu des instructions qu'il a reçues de son Gouvernement, mais aussi de contribuer activement à la réalisation des buts de l'organisation, l'union plus étroite entre ses membres, c'est à dire, en fin de compte, l'union européenne.

Les principales décisions prises durant cette période par les Délégués furent les suivantes:

- 206e réunion - Adoption officielle, sur mon initiative, comme hymne européen, du prélude à "l'Ode à la joie", du 4e mouvement de la 9e symphonie de Beethoven.
- 207e réunion - Approbation de la convocation d'une 3e Conférence européenne des Facultés de droit.
- 208e réunion - Invitation à la Principauté du Liechtenstein à adhérer à deux Conventions européennes.
Adoption du projet de Convention européenne de sécurité sociale et de l'accord complémentaire pour l'application de la Convention.
Choix de 1975 comme année européenne de la sauvegarde et de la réanimation du patrimoine culturel immobilier.
- 209e réunion - Examen détaillé du Programme de travail du Conseil pour les années 1973/1974.
Décision concernant la construction d'un étage supplémentaire pour le futur bâtiment du Conseil de l'Europe (coût, 6,5 millions de FF).
Décision autorisant la construction de locaux temporaires à l'usage du Parlement européen.
- 210e réunion - Adoption des textes relatifs à la création du Fonds européen pour la jeunesse et adoption définitive du barème des contributions à ce Fonds, selon un projet élaboré par M. Moret, Conseiller d'Ambassade, Représentant permanent adjoint de la Suisse.
Adoption d'un texte de recommandation relatif à l'opération "Sauver Venise".

- 4 -

J'ai en outre pris part 2 fois par année à la session du Comité des ministres, au niveau des ministres des Affaires Etrangères, notamment à celle du 15 mai 1972, qui eut lieu sous la présidence du Chef du Département politique et au cours de laquelle M. Graber participa de façon marquante à la cérémonie de pose de la lère pierre du nouveau bâtiment destiné au Conseil de l'Europe.

III. Outre ces fonctions de caractère général, j'ai exercé les activités ou pris part aux manifestations suivantes:

- 1970 septembre - M. le Conseiller fédéral Brugger à Strasbourg pour présenter le rapport annuel de l'AELE à l'Assemblée consultative.
- octobre - Remise du prix de l'Europe à la Commune de Sierre.
- novembre - Visite à Berne du Secrétaire général du Conseil de l'Europe.
- 1971 février - Table ronde de la journée de l'Europe à Paris.
- mai - Déjeuner de travail avec débat réunissant à la résidence les parlementaires suisses présents à Strasbourg, au nombre d'une dizaine, et un groupe de journalistes suisses invités par le Conseil de l'Europe.
- 1972 janvier - Entretien avec M. Heath, Premier ministre de Grande-Bretagne.
- mars - Participation à la Table ronde pour la journée de l'Europe à Paris (Palais du Luxembourg), présentation de l'hymne européen.
Entretien à l'Hôtel Matignon avec M. Chaban-Delmas, Premier ministre.
- mai - Visite à Berne du Secrétaire général du Conseil de l'Europe en vue de la préparation de la réunion du Comité des ministres du 14 mai.
- mai 14 - Déjeuner officiel offert à la résidence par M. le Conseiller fédéral Graber en sa qualité de président du Comité des ministres, déjeuner réunissant entre autres une dizaine de ministres des Affaires Etrangères.
- octobre - M. le Conseiller fédéral Furgler à Strasbourg pour prendre la parole en sa qualité de président de la 7e Conférence des ministres européens de la Justice (Bâle, mai 1972).
- décembre - signature solennelle de la Convention des Droits de l'homme par la Suisse.

- 5 -

- 1973 janvier à juillet - Présidence du Comité intergouvernemental pour le Fonds européen de la jeunesse.
- janvier - Séance interdépartementale à Berne au sujet du projet de Convention européenne sur les travailleurs migrants.
- février - Réunion du Comité mixte de liaison OCDE/Conseil de l'Europe à Paris.
- avril - Participation effective à la Marche européenne (12 km) à Villeneuve et allocution.
- mai - Exposé sur la participation suisse au Conseil de l'Europe à un groupe des femmes libérales de Lausanne, à Strasbourg.
- Participation à une émission à la télévision à Zurich, dans le cadre du programme "Tatsachen und Meinungen : Die Schweiz und Europa, ein Zwischenbilanz".
- mai à juillet - Présidence du "Groupe des 6", appelé également "Groupe des sages", chargé de la rédaction d'un rapport sur le rôle futur du Conseil de l'Europe.
- juillet - Participation comme rapporteur au Comité mixte, à Florence.

En outre, j'ai suivi toutes les réunions plénières de l'Assemblée consultative et me suis efforcé de prêter assistance à nos parlementaires lorsqu'ils en avaient besoin. J'ai pris part aux réunions des parlementaires des pays membres de l'AELE, qui ont lieu à Strasbourg à l'occasion des sessions de l'Assemblée consultative. J'ai également participé à plusieurs reprises, à Berne, aux réunions de la Délégation parlementaire suisse qui précède les sessions de l'Assemblée. Enfin, j'ai suivi, en 1970 et 1972, les sessions de la Conférence européenne des pouvoirs locaux, à laquelle la délégation suisse prend toujours une part active.

IV. Par ailleurs, toujours sur le plan parlementaire, j'aimerais signaler à votre attention l'importance croissante de l'activité et des débats du "Parlement européen" (Assemblée des Communautés), qui se réunit tantôt à Luxembourg, tantôt à Strasbourg. Je sais que le compte-rendu des débats parvient régulièrement à notre mission permanente à Bruxelles. Néanmoins, je pense qu'il serait, à l'avenir, utile qu'un diplomate suisse soit désigné pour suivre personnellement certaines phases de ces débats, notamment ceux au cours desquels les membres de la Commission de Bruxelles répondent aux questions orales des parlementaires, ceci en vue de notre préparation au moment où, dans

*utile
votre mission
permanente!*

- 6 -

un avenir sans doute lointain mais que l'on peut déjà envisager, la Suisse fera, elle aussi, partie des Communautés.

V. Durant ma mission à Strasbourg, il m'a été donné d'entretenir des relations confiantes, marquées de la plus grande cordialité, avec les autorités locales, en particulier le Préfet de la Région Alsace, le Maire de Strasbourg et le Commandant de la lère Armée française, dont l'Etat major se trouve à Strasbourg.

VI. Le Secrétariat général compte actuellement une dizaine de fonctionnaires de nationalité suisse. Ils sont tous des agents qualifiés, et se font apprécier par la qualité de leur travail. Du fait de notre adhésion tardive au Conseil de l'Europe (1963), aucun de nos compatriotes n'occupe encore de rang élevé dans la hiérarchie; cette situation devrait, avec le temps, s'améliorer. En outre, un nouveau barème de contributions à l'organisation est en cours de discussion; si le projet actuel est accepté, l'élévation de la contribution de la Suisse (de 1,8 à 3 %) devrait normalement avoir pour conséquence une augmentation du nombre des agents suisses au Secrétariat, ce qui ne pourrait être que bénéfique pour l'organisation.

VII. A mon arrivée en 1970, la Confédération ne possédait pas de résidence à Strasbourg. Grâce aux efficaces recherches effectuées par mon prédécesseur, l'Ambassadeur Gagnebin, j'ai pu proposer au Département l'achat d'une villa sise 9, Rue Massenet, qui, après certains travaux de rénovation, se prête très bien aux exigences de la vie professionnelle du Représentant permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe. "

VIII. J'estime que cette Représentation devrait toujours compter, à côté du Représentant permanent avec rang d'Ambassadeur, un diplomate du rang de Conseiller ou de premier Secrétaire en qualité de Représentant permanent adjoint, ainsi que d'un ou d'une documentaliste, dont l'activité serait principalement le classement et l'expédition à Berne de l'important volume de documents qui parvient quotidiennement du Secrétariat général.

- 7 -

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma haute considération.

Le Représentant permanent de la Suisse

André Dominice

P.S. Veuillez trouver en annexe la liste des Conventions du Conseil de l'Europe signées par la Suisse pendant mon temps de service à Strasbourg ainsi que de celles des Conventions et accords dont j'ai déposé les instruments de ratification auprès du Secrétaire général.

Signature des Conventions suivantes

- 21.12.72 Convention pour la sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales
- 21.12.72 Protocole No 2 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales attribuant à la Cour européenne des Droits de l'homme la compétence de donner des avis consultatifs
- 21.12.72 Protocole No 3 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales modifiant les Art. 29, 30 et 34 de la Convention
- 21.12.72 Protocole No 5 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales modifiant les Art. 22 et 40 de la Convention
- 29.12.72 Accord européen pour la répression des émissions de radio-diffusion effectuées par des stations hors des territoires nationaux

Dépôt des instruments de ratification des Conventions suivantes

- 19.08.70 Accord européen sur l'instruction et la formation des infirmières
- 19.08.70 Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique
- 19.08.70 Convention européenne dans le domaine de l'information sur le droit étranger
- 19.08.70 Convention européenne relative à la suppression de la légalisation des actes établis par les agents diplomatique ou consulaire
- 19.08.70 Convention européenne sur la protection des animaux en transports internationaux
- 29.12.72 Convention européenne en matière d'adoption des enfants